

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

Comité Syndical du 04 mars 2026

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-six et le 04 mars à dix-huit heures, le comité du Syndicat du Bassin Versant du Né, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESTAUD avec l'ordre du jour suivant :

- Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ;
- Proposition achats de parcelles ;
- Proposition ouverture de poste ;
- Questions diverses.

CDC 4B					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Alain TESTAUD	X		Gaëlle GOMBEAU		
Allain DUBROCA	X		David BLANCHON		
Benoit PELLETIER	X		Brigitte BAUCANNE	X	
Jean-Pierre BARBOT			Eric CHAIGNAUD		
Emmanuel ARNAULT		X	Michèle BELLY		X
Martine MONTAUT	X		Frédéric BARON		
Christian BOULETTE	X		Jean-Pierre HERROUET	X	
Dominique de CASTELBAJAC DE LA CROIX	X		Aurélien VALLEAU		
Laurent BUZARD		X	Thierry MONTENON		
Vincent RENAUDIN			Guy GIRARD		

CA GRAND ANGOULEME					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Jean-Christophe THIANT			Thierry MOTEAU		

CA GRAND COGNAC					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Dominique MERCIER			Eric RAMBAUD		
Hélène BRISSON	X		Dominique BURTIN		
Stéphane DEBORDE		X	Gaëlle ARNAUD		
Jean-François MAURANGE	X		Bruno NAUDIN-BERTHIER		
Tony PINEAU	X		Cyril THIERS		

Jean-Luc BALLOUT			Régis ARMAND		X
Stéphane NADAUD	X		Yoann BASSON		
Jacques DESLIAS			Marlène SANSONNET		
Christian MATIGNON	X		Sylvie BRISSAUD		X
Christian DAGNAUD	X		Philippe RABY		
Bruno GAY	X		Romain RICHARD		
Christian JOBIT			Pierre-Louis RABY		
Jean-Claude D'EUSANIO		X	Elisabeth DUMONT		
Xavier BONNET	X		Stéphane DENIS	X	
Nicolas POURIN		X	Gilbert RAMBEAU		
Fabien DELISLE		X	Carole MEUNIER		
Paul BELLAVOINE			Brice MOUGIN		X

CDC HAUTE SAINTONGE					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Pierre-Noël ROY	X		Eric DROUINAUD		
Vincent MERCIER		X	Paul MANICOT		
Adrien GOYON		X	Jacques LANDRY		

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE					
Délégués titulaires	Présents	Excusés	Délégués suppléants	Présents	Excusés
Pierre VARAILLON-LABORIE	X		Pascal DELPECH	X	
Pierre BONNEAU	X		Jean-François SERVANT		
Jean-Claude CHEVALIER			Pascal DUBOIS		

Date de convocation : 25 février 2026 – Quorum : 18

Nombre de délégués titulaires : 34 – Nombre de délégués titulaires présents : 17

Nombre de délégués suppléants : 34 – Nombre de délégués suppléants présents : 4

Nombre de membres votants : 21

Assistaient à la séance

M. PAULHAC Laurent, Directeur du Syndicat du Bassin Versant du Né, et Mme BRUNAUT Graziella, Secrétaire du Syndicat du Bassin Versant du Né.

M. le Président, Alain TESTAUD ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est validé à l'unanimité par le comité syndical.

M. Bruno GAY est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°879

Débat d'orientation budgétaire 2026

Monsieur le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires 2026 et invite les membres présents à délibérer.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte les orientations budgétaires telles que présentées et autorise Monsieur le Président à signer les documents intervenant en application de la présente délibération.

Ce rapport est annexé au procès-verbal.

Délibération n°880

Acquisition de cinq parcelles en zone humide à Barbezieux-Saint-Hilaire (16)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

Vu la convention signée avec la SAFER nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2024,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SBVNE s'est engagé dans une stratégie d'acquisition de zones humides, dans le cadre de son PPG 2023-2032.

Monsieur le Président propose à l'assemblée,

D'acquérir les parcelles cadastrales A308, A321, A358, A356 et A432 sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire (16)

Surface totale : 0 ha 40 a 0 ca

Prix d'acquisition : 622 €

Il précise que ces parcelles font partie d'un site prioritaire inventorié et inscrit dans le PPG en tant que zone humide remarquable.

Il termine en indiquant que divers frais, notamment notariés et d'arpentage, les taxes et impôts fonciers, seront ajoutés au prix évoqué ci-dessus.

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'acquérir les parcelles au prix et conditions énoncés ;
- D'inscrire au budget 2026 les crédits et recettes nécessaires à cet achat ;
- De solliciter l'aide de partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Nouvelle Aquitaine ... (liste non exhaustive) ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Président, d'engager les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à ces résolutions.

Délibération n°881

Proposition ouverture de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

Conformément à l'article L332-23_1 du CGFP,

Conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la fin de contrat d'un agent, considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien la mise en œuvre des actions incluses dans les tranches annuelles numéro 4 et numéro 5 du plan de gestion en cours.

Monsieur le Président propose à l'assemblée,

De créer un emploi non permanent au sein des services du Syndicat du Bassin Versant du Né, relevant de la catégorie hiérarchique B sur la base du grade de technicien territorial afin de poursuivre la mise en place des actions incluses dans le plan pluri annuel de gestion en cours.

Ce contrat de projet sera signé pour une durée de 28 mois soit du 01 août 2026 au 31 juillet 2028.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des missions mentionnées en annexe dans la fiche de poste.

L'agent exercera ses missions de technicien GEMAPI à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h.

La rémunération de l'agent sera fixée et calculée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien territorial.

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres votants, décide de :

- CREER l'emploi non permanent de technicien territorial suivant les modalités énoncées ci-dessus ;
- AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses et points abordés

***Création de la salle de réunion**

Les travaux ne sont inscrits dans le DOB 2026 car suite à un entretien avec la trésorerie, il s'avère que notre fond propre n'est pas suffisant. Nous sommes trop soumis au climat qui peut entraîner un décalage entre les travaux et les subventions.

Néanmoins, il y a la possibilité de faire un emprunt.

Lors du prochain CS, une délibération pour rechercher une banque sera proposée.

L'architecte attends le feu vert, la prochaine mandature validera ou non.

La demande de DETR sera prolongée.

***Remarque faite comme quoi le syndicat n'est pas assez connu pour l'ensemble de ses travaux.**

Pourquoi le syndicat ne présenterait-il pas son rôle une fois par an, comme par exemple lors d'une conférence des maires, voir élargir sur les 4B ? C'est déjà le cas avec Grand-Cognac.

Une rencontre est prévue avec les DGS.

***Questions sur la taxe GEMAPI notamment sur la base de cette taxe. La question sera posée directement à la trésorerie.**

***Suites aux intempéries, des milliers d'arbres sont tombés, l'inventaire sera long afin de tout répertorier.**

***Segonzac**

Suite à un souci d'aménagement urbain sur la commune de Segonzac, la DDT a demandé une compensation et de demande à la commune de prendre contact avec le SBVNé. Le syndicat accepte de reprendre le dossier, sous condition d'une convention bipartite.

Le président remercie l'assemblée et lève la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance

Monsieur. Bruno GAY

